EXPOSITION

ABRÉGÉE

DES PRINCIPES

ET

DES ÉVÉNEMENS

QUI ONT LE PLUS INFLUÉ SUR

LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

A L'USAGE DES ÉTRANGERS.

Par ARTHUR-ROGER DILLON.

Trojanas ut opes & lamentabile regnum eruerint.
ÆNEIDOS.

A LONDRES:
De l'Imprimerie de T. SPILSBURY & FILS;
Et se vend chez DEBRETT, *Piccadilly*; & DE BOFFE, *Gerard-Street*.

M.DCC.XCIII.

A M. B****.

Monsieur,

L'Idée de cet Ouvrage vous appartient toute entière ; il faut que vous en receviez l'hommage. Vous avez désiré que je retraçasse à votre esprit, d'une manière simple, abrégée, & impartiale, les Principes & les Evénemens qui ont le plus influé sur la Révolution Françoise.

Vous n'ignorez pas sans doute combien est difficile la tâche que vous m'avez imposée. La simplicité est le premier mérite d'un écrivain : l'art de circonscrire ses idées a été le partage d'un petit nombre d'auteurs ; & les abrégés intéressans sont aussi rares que les grands hommes. L'impartialité au milieu des orages d'une Révolution, dont je suis la victime, est un de ces phénomènes auxquels il est bien difficile de croire.

Cependant, sans me flatter de remplir vos vues sous ces rapports, en réfléchissant sur les instructions que vous m'avez données, je pense que vous me trouverez simple, si, dans le récit des faits, je laisse

à votre eſprit, & à votre raiſon, la liberté d'agir, ſans chercher à vous intéreſſer par des peintures touchantes. Je crois que cet Abrégé pourra vous plaire, s'il n'offre qu'une Table purement élémentaire, qui retrace à votre mémoire les principaux événemens du temps ; & vous ſerez ſatisfait de mon impartialité, ſi, ſans chercher à excuſer les fautes des uns, ou à exagérer celles des autres, je vous rapporte les événemens comme je les ai vus, & ſi je vous parle comme j'écrirois l'Hiſtoire.

Privé de toute eſpèce de papiers, je ne vais avoir, dans ce rapide travail, d'autre guide que ma mémoire. La Chronologie devient preſque inutile dans cet ouvrage : ce ſont des tableaux iſolés que je vais vous tracer ; & vous ne devez jamais perdre de vue cette idée, que je veux ſeulement vous ouvrir le dictionnaire de la Révolution, pour fixer exactement le ſens des mots.

CAUSES
DE LA
RÉVOLUTION.

LA RÉVOLUTION de 1789 ſe préparoit depuis plus de quarante ans en France. La Philoſophie moderne attaquoit de toutes parts la Religion : les Philoſophes prodiguoient contre elle les ſophiſmes, la licence, & ſur-tout le ridicule, arme redoutable chez un Peuple léger, où la mode étoit le ſeul eſprit public qui ſe fit remarquer.

L'Adminiſtration favoriſoit la propagation des principes philoſophiques. Plus un homme étoit connu par ſon impiété, plus il étoit accueilli ; cette claſſe d'hommes s'appeloit par excellence,

les eſprits-forts, & la table d'un Miniſtre étoit ſouvent une école d'athéiſme.

La protection de l'Adminiſtration s'étendoit plus loin ; les écrits des Philoſophes étoient répandus avec profuſion dans les provinces. Avec les idées de religion ils propageoient des principes d'adminiſtration : ces théoriciens exaltés régloient tout dans leur cabinet, & ne comptant jamais les hommes que comme des nombres, les difficultés diſparoiſſoient devant leurs conceptions ſublimes. Ils voyageoient dans le monde moral, ſans aucun égard pour les paſſions humaines, à-peu-près comme un ignorant voyage ſur la carte ſans calculer les obſtacles que peuvent lui oppoſer les rivières & les montagnes.

Tous ces ouvrages de l'eſprit humain en délire enflammoient la jeuneſſe des provinces ; & lorſque le coup électrique fut frappé, en 1789, dans toutes les parties du royaume, on ne doit pas s'étonner ſi par-tout il ſe forma, à la voix des Philoſophes, des compagnies d'athées, & des pépinières d'adminiſtrateurs.

Il ne faut pas laiſſer échapper ici une réflexion qui expliquera clairement pourquoi les premiers momens de la Révolution n'ont pas été marqués

par des événemens auſſi atroces, & auſſi ſanguinaires que ceux que nous avons vus depuis. Les principes philoſophiques n'avoient encore pénétrés que dans une claſſe intermédiaire, les petits avocats de province, les commis, &c. &c. La maſſe du Peuple ſommeilloit encore ; mais lorſque les révolutionnaires ſentirent la néceſſité de le réveiller, ils firent gliſſer dans ſon ame les poiſons philoſophiques ; ils aſſiégèrent tous les jours la porte du pauvre par des écrits variés ſous mille formes différentes ; ils enlevèrent au Peuple ſa religion, ſa morale ; & lorſque l'on eſt parvenu à rendre un Boucher philoſophe, il faut s'attendre qu'il le ſera un peu à ſa manière : c'eſt cette dernière eſpèce d'hommes qui régne aujourd'hui.

Telles étoient les diſpoſitions du Peuple François lorſque la guerre d'Amérique éclata. 1777
M. Necker, (ce nom eſt irrévocablement attaché à l'hiſtoire des malheurs de la France, comme ceux de Sully & de Colbert le ſont à celle de ſa grandeur, & de ſa proſpérité), M. Necker mit 1778
toute ſa gloire & ſa popularité à ſoutenir cette guerre ſans mettre de nouveaux impôts ; il ob- 1781
tint l'un & l'autre aux dépens du ſalut de l'Etat.

Quinze cents millions avoient épuiſé la charlatanerie des emprunts; les ſucceſſeurs de
1781. M. Necker furent obligés d'avoir recours à des impoſitions.

Les Parlemens jouiſſoient, à cette époque, du droit d'enregiſtrer les Edits Burſaux, & de faire au Roi les remontrances qu'ils croyoient utile à l'Etat. Cette prérogative, qui donnoit aux Parlemens une part directe dans l'adminiſtration du royaume, étoit infiniment précieuſe à la Magiſtrature. Quand le Gouvernement avoit beſoin d'argent, il étoit bien foible; & quand la Cour étoit foible, le Parlement étoit bien fort.

M. de Calonne voulut s'étayer, contre les
1787. Parlemens, d'un ſuffrage impoſant & populaire. Il convoqua les Notables. Cette Aſſemblée étoit compoſée des principaux propriétaires du Clergé, & de la Nobleſſe, des chefs des Corps de Magiſtrature, & des Officiers Municipaux des grandes villes, comme repréſentant le Tiers Etat.

Les plans de M. de Calonne éprouvèrent une oppoſition formelle: ſon renvoi du Miniſtère en fut la conſéquence.

M. l'Archevêque de Sens parut ſur la ſcène après M. de Calonne ; il jouiſſoit du plus grand crédit : mais comme il l'avouoit lui-même, le Roi avoit pour lui plus d'abandon, que de confiance. Il ſembloit qu'on n'avoit mis entre les mains de ce Prélat d'auſſi grands pouvoirs, que pour mieux faire reſſortir ſa foibleſſe. Mai 1787.

Une des opérations du Miniſtère de M. l'Archevêque de Sens, fut l'établiſſement des Aſſemblées Provinciales ; ces aſſemblées, compoſées de propriétaires des trois Ordres de l'Etat, étoient chargées, ſous l'inſpection du Miniſtère, de la répartition des impôts, & de preſque toutes les parties de l'adminiſtration confiée, autrefois, aux Intendans. Ces établiſſemens furent accueillis avec enthouſiaſme dans les provinces. Les Parlements crurent voir une autorité rivale qui alloit s'aſſeoir auprès d'eux ; ils s'oppoſèrent à cette inſtitution nouvelle, ou formellement en refuſant d'enregiſtrer l'Edit de leur création, ou ſecrètement en contrariant leur marche par tous les moyens qui étoient en leur pouvoir. 1787.

L'oppoſition des Parlemens à l'établiſſement des Aſſemblées Provinciales, leur donna une grande défaveur dans les Provinces. Le Mi-

niſtre crut le moment favorable pour propoſer de nouveaux Edits ; mais la réſiſtance des Magiſtrats fut invincible. L'Archevêque de Sens eut recours aux moyens extrêmes ; & la violence rendit en un inſtant aux Parlemens la popularité qu'ils avoient perdue.

Les Parlemens perſécutés ſe virent, dans leur malheur, entourés des vœux publics. Les Pairs du Royaume, la Nobleſſe, les Officiers même de l'armée, manifeſtèrent leur oppoſition autant qu'il étoit en leur pouvoir. Le Clergé, qui s'aſſembla à cette époque, adreſſa au Roi des remontrances animées du même eſprit.

12 Août 1788. Ce fut au milieu de ces orages que M. Necker fut rappelé au miniſtère. Il s'aſſeyoit près d'un Roi peu confiant dans ſes propres lumières, & dont l'eſprit fatigué de tant de réſiſtances, & agité par l'inquiétude, étoit prêt à recevoir toutes les impreſſions ; il ne fut donc pas difficile à M. Necker d'abreuver Louis XVI de ſes poiſons. Monarque infortuné ! pardonne au plus fidèle de tes ſujets, s'il révèle ici tes innocentes erreurs ! Jamais aucun reproche n'a été mêlé aux larmes que ta foibleſſe a fait répandre ! Mais le fer des aſſaſſins vient de te rendre inſenſible aux malheurs de ton Peuple ; tes vertus,

& tes foibleſſes ; ta vie, & ta mort, appartiennent aujourd'hui à l'inſtruction publique.

M. Necker s'appliqua à exagérer aux yeux du Roi la réſiſtance du Clergé, de la Nobleſſe, & des Parlemens. Il lui fit croire qu'ils étoient les ſeuls ennemis qu'il eût à craindre.

Pendant ce temps, des adreſſes artiſtement rédigées arrivoient au Roi de la part de toutes les Communes du royaume. M. Necker repréſentoit le Tiers Etat comme ſeul reſté fidèle au Monarque, comme diſpoſé à lui prêter ſon appui pour rendre la vie au gouvernement : il ne laiſſoit entrevoir au malheureux Roi d'autre reſſouree que celle de ſe jetter dans les bras du Tiers Etat. Il parvint enfin à rendre le Roi preſque ennemi de ſon Clergé, & de ſa Nobleſſe ; & il faut finir ce Chapitre par cet aveu. Le premier ſuffrage qui fut acquis à la Révolution, fut celui du Roi de France.

SECONDE ASSEMBLÉE DE NOTABLES.

CHANGEMENT DANS LA REPRÉSENTATION.

S'IL exiſtoit en France un eſprit public avant la Révolution, c'eſt celui qui pénétroit tous les François d'un profond reſpect pour les volontés du Souverain. Le Roi s'étant montré favorable aux innovations que propoſoit M. Necker, cette circonſtance ſuffit pour expliquer l'étonnante facilité avec laquelle toutes ces nouveautés ſe ſont établies dans le royaume.

L'immenſe popularité dont jouiſſoit M. Necker, en rentrant dans le miniſtère, ne l'avoit pas encore aguerri au point où il le parut quelques mois après. Il crut néceſſaire de réunir les mêmes Notables que M. de Calonne avoit
Nov. 1788. appelés l'année précédente. Il comptoit ſans doute ſur leurs ſuffrages, puiſque toutes ſes déterminations ont été priſes en oppoſition formelle au vœu des Notables. Certes, ſi M. Necker ne s'étoit pas flatté de diriger l'eſprit de cette Aſſemblée, il n'y a pas de doute qu'il

n'eût fait d'abord, ſans elle, ce qu'il a fait, depuis, contre ſon vœu unanime.

M. Necker préſenta aux Notables une ſérie de propoſitions, ſur leſquelles il demandoit leur opinion. Tous les eſprits étoient déjà embraſés; & ces propoſitions étoient, pour la plupart par leur nouveauté, autant de matières combuſtibles propres à entretenir l'incendie.

La plus importante de toutes, par les conſéquences qu'elle devoit avoir, étoit le doublement de la repréſentation du Tiers Etat. Il s'agiſſoit de donner à cet Ordre autant de repréſentans qu'au Clergé & à la Nobleſſe réunis. Cette faveur étoit plus nuiſible qu'utile au Tiers Etat, ſi on délibéroit par Ordre; mais lui aſſuroit toute la prépondérance dans les délibérations ſi elles ſe prenoient par tête, c'eſt-à-dire, ſi des trois Ordres de l'Etat on ne formoit qu'une Chambre.

Tous les Bureaux des Notables rejetèrent cette dangereuſe innovation; elle n'eut que le ſuffrage du Bureau de Monsieur, frère du Roi; & encore cette délibération ne fut obtenue que par une majorité d'une voix.

M. Necker, fruſtré du ſuffrage des Notables, ſouleva, en faveur de ſa propoſition, tous les écrivains de la capitale & des provinces ; &, fier de l'appui des Philoſophes du jour, il ſe lança avec eux dans le chimérique ſyſtême des perfections. Il publia ſon Rapport au Conſeil, où, fort de *l'impoſante Minorité* des Notables, & *d'un bruit ſourd de l'Europe*, il fit décider le doublement de la repréſentation du Tiers Etat.

Déc. 1788.

En renforçant la repréſentation du Tiers Etat M. Necker croyoit n'avoir encore rien fait pour ſa cauſe, s'il ne parvenoit pas à affoiblir la repréſentation des autres Ordres.

Il étoit difficile d'altérer la repréſentation de la Nobleſſe ; ou peut-être M. Necker ne la jugea pas digne de ſon attention. Preſqu'entièrement livré à la carrière des armes, on ne s'attendoit pas que cet Ordre fourniroit à la cauſe des loix, & du bien public, autant d'habiles défenſeurs qu'il en a préſentés.

M. Necker feſoit au Clergé l'honneur de le craindre davantage. Les longues années que les Eccléſiaſtiques conſacrent à l'étude ; l'habitude des aſſemblées publiques, que le Clergé ſeul avoit conſervée, faiſoit croire que, dans un

Corps délibérant, les Eccléſiaſtiques pourroient davantage influencer les opinions.

La force du Clergé en France ne conſiſte pas entièrement dans le Corps des Evêques, où la naiſſance pouvoit quelquefois introduire des ſujets médiocres : elle n'exiſte pas non plus dans la claſſe des Curés, que leurs fonctions journalières, leur peu de fortune, & l'iſolement dans lequel ils vivent au milieu des champs, privent trop ſouvent des communications, & des moyens par leſquels on peut acquérir les connoiſſances d'adminiſtration, de droit public, & de politique, qui devenoient les plus néceſſaires dans les Etats Généraux.

Il exiſtoit en France une claſſe intermédiaire entre les Evêques & les Curés, qui, par ſon indépendance, ſes rapports dans le monde, ſon aiſance, & l'intérêt qu'elle avoit à s'inſtruire, puiſque c'étoit pour elle le chemin de la fortune, pouvoit être regardée comme réuniſſant la plus grande maſſe de lumières dans le Clergé. Cette claſſe d'hommes étoient, pour la plupart, comme les Evêques, liés à la Nobleſſe par ſa naiſſance, & au Clergé par ſes propriétés. Il falloit donc trouver un mode de convocation qui éloigna de la repréſentation, autant qu'il étoit poſſible, les

Evêques, mais ſur-tout les Eccléſiaſtiques dont je viens de parler : c'eſt à quoi M. Necker réuſſit merveilleuſement.

Les principes ſur leſquels M. Necker avoit établi ſes nouvelles baſes de repréſentation, étoient que chaque individu fût repréſenté, ainſi que chaque propriété ; mais il dérogea ſans pudeur à ces principes à l'égard du Clergé.

Il donna voix élective à tous les Curés du royaume. Vous devez ſavoir que la grande majorité des Curés étoit ce qu'on appelle des *Congruiſtes*, c'eſt-à-dire, qu'ils recevoient des grands Bénéficiers, une penſion, ou *portion congrue*, pour deſſervir la paroiſſe. Les Aſſemblées eccléſiaſtiques ſe trouvoient ainſi ſubjuguées par une maſſe énorme de Curés, qui, par leur naiſſance, & leurs rapports, ſe trouvoient d'avance liés à la cauſe du Tiers Etat, & ne prenoient aucun intérêt aux propriétés du Clergé. Cependant perſonne ne pouvoit ſe plaindre ; la repréſentation devoit être individuelle, leur droit étoit ſacré.

Les plus grandes propriétés eccléſiaſtiques étoient en France entre les mains des Chanoines & des Religieux ; ces propriétaires

avoient le plus grand intérêt à aſſurer à la Chambre Eccléſiaſtique ſon indépendance, à lui procurer tout le poids & l'influence qu'elle pouvoit acquérir par les talens, enfin à garantir ſa ſurveillance en la compoſant de propriétaires. Sans doute les Chanoines & les Religieux n'auroient pas choiſi des Curés Congruiſtes pour remplir ces vues : M. Necker le ſentit, & prit ſon parti avec une effrayante hardieſſe.

Le principe de la repréſentation individuelle diſparut à ſes yeux ; il ne voulut plus voir dans les Chanoines & les Religieux, des hommes comme les Curés congruiſtes ; il décida que les Chanoines & les Religieux n'enverroient aux Aſſemblées d'Election qu'un Député pour dix.

La conſéquence de ce mode de convocation eſt bien facile à deviner ; le reſpect humain força quelques Bailliages, ou Aſſemblées Primaires, à nommer un petit nombre d'Evêques ; mais le reſte de la repréſentation du Clergé étoit compoſée de Curés. En un mot, le Tiers Etat arriva aux Etats-Généraux avec deux Chambres toutes formées, qu'il devoit aux ſoins de M. Necker.

La ſollicitude de M. Necker n'étoit pas épuiſée : le règlement pour le mode de convocation étoit imprimé, & en vigueur dans tous les Bailliages. Tout-à-coup, au milieu de la tenue des Aſſemblées, on s'apperçoit que la cauſe favorite court un nouveau danger : ce n'étoit rien que d'avoir fortifié la repréſentation du Tiers Etat par le nombre, ſi on ne parvenoit pas à appeler à la repréſentation l'eſpèce d'hommes qui pouvoient convenir au plan qu'on avoit conçu.

On avoit réuni dans les grandes cités les électeurs des villages voiſins aux électeurs de la ville : ces campagnards, qu'on n'avoit pas mis dans le ſecret de la conjuration, alloient élire pour députés les habitans de leur paroiſſe ; & que ſeroit devenue la chambre du Tiers, ſi l'on n'y avoit pas réuni les avocats & les négocians des grandes villes ? Auſſi-tôt, ſans aucun égard à la publicité du règlement pour la forme des élections, M. Necker envoie des couriers extraordinaires portant des arrêts particuliers du Conſeil, dérogatoires au règlement général, & par leſquels il défendoit aux électeurs de campagne de prendre part à l'élection d'un certain nombre de députés que l'on réſervoit aux villes,

& conſervoit aux électeurs des villes le droit de participer aux élections des autres députés de la campagne ; c'eſt-à-dire que, lorſque les Avocats s'étoient nommés entre eux, ils alloient aider les payſans à choiſir leurs Députés.

La France étoit ſi loin de penſer à une Révolution, qu'elle voyoit preſque toutes ces opérations avec indifférence ; mais ceux qui obſervoient la marche du Gouvernement, voyoient avec effroi le Clergé & la Nobleſſe, que le perfide Miniſtre livroit ſans défenſe à la diſcrétion du Tiers Etat.

FORMATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

ÉDIT DU 23 JUIN.

INSURRECTION DU 14 JUILLET.

IL faut rendre juſtice à la Nation Françoiſe. Avant d'avoir été corrompue par les agitateurs, elle a montré un eſprit & des principes que tout Peuple s'honoreroit d'avoir profeſſé. Les cahiers des Bailliages étoient preſque tous dictés

par la ſageſſe. La Nation y réclamoit ſes droits avec une noble fermeté ; elle circonſcrivoit l'autorité royale dans de juſtes limites ; mais par-tout on remarquoit la loyauté & l'amour de la Monarchie ; par-tout on recommandoit aux Députés les droits ſacrés de la propriété, le reſpect pour les engagemens de l'Etat, & l'indépendance des citoyens. Une ſorte d'inſtinct avoit gravé dans le cœur des François, les véritables droits de l'homme, préférables cent fois à ces rédactions pédanteſques & obſcures des Philoſophes du jour.

Jamais mouvement ne fut plus général que celui que l'eſpérance avoit donné à toute la France. L'ouverture des Etats-Généraux eût été une fête publique pour tous les François, ſi déjà des écrivains ſyſtématiques, & quelques agitateurs, encore obſcurs, n'avoient fait naître des craintes dans l'eſprit de ceux en qui l'enthouſiaſme n'éteignoit pas la réflexion.

Les premiers projets de M. Necker vinrent anéantir toutes ces eſpérances : la fatale queſtion de la réunion des trois Ordres ſe préſenta, accompagnée de toute l'aigreur, que la réſiſtance juſte & naturelle du Clergé & de la Nobleſſe avoit fait éclore.

J'ai

J'ai dit les PREMIERS projets de M. Necker, & je ne me ſuis pas ſervi de cette expreſſion ſans motif; car après tout ce que M. Necker avoit fait pour aſſurer au Tiers Etat tous les avantages de la double repréſentation, qu'il lui avoit accordée de ſa pleine autorité, quel fut l'étonnement du public quand, dans ſon diſcours d'ouverture, on l'entendit recommander aux Etats-Généraux l'opinion par Ordre: le Tiers Etat frémit de rage; le Clergé & la Nobleſſe furent frappés d'une ſorte de ſtupeur.

C'eſt ici le moment de me juſtifier de tout ſentiment perſonnel de haine contre M. Necker. Je ne le connois que par ſes écrits & ſon adminiſtration; je le regarde comme l'auteur de tous les malheurs de ma patrie. Dans ſon rapport au Conſeil, où il a décidé, ſeul, la double repréſentation, il s'eſt chargé d'une effrayante reſponſabilité, dont il doit aujourd'hui eſſuyer toute la rigueur. Si je voulois excuſer M. Necker, je dirois que ſans doute il a vécu enfant dans le monde; il ne ſoupçonne le mal dans le cœur de l'homme, que lorſqu'il en a éprouvé les effets. La conduite entière de M. Necker eſt une preuve mathémathique de la juſteſſe de cette réflexion: remarquez qu'il ne s'eſt tiré des bras des révolutionnaires que petit à petit, à

meſure qu'il les voyoit ſe charger de nouveaux crimes, & toujours il paroît étonné de les trouver auſſi pervers : cette ſimplicité peut avoir ſon charme dans un cercle étroit d'amis ; mais dans un homme d'Etat, c'eſt trop de niaiſerie.

La diſcuſſion ſur la réunion des Ordres avoit excité une fermentation générale ; le Gouvernement l'avoit vu commencer avec plaiſir ; elle lui parut bientôt à craindre ; il voulut la faire ceſſer. Le Conſeil du Roi rédigea un Edit, dans lequel on avoit réuni toutes les diſpoſitions utiles qui ſe trouvoient conſignées dans les cahiers des Bailliages : c'étoit le vœu légal de la Nation, préſenté par le Monarque. Le Roi le porta lui-même à une Aſſemblée extraordinaire des trois Ordres, qu'il avoit convoquée le 23 Juin 1789.

23 Juin 1789.

Si ce dernier acte libre de l'autorité royale avoit été accueilli par les Etats-Généraux, la France eût été ſauvée ; mais il étoit déjà trop tard : il exiſtoit des hommes à qui il falloit une révolution, & non une réforme, pour qu'ils puſſent devenir quelque choſe. De prodigieux changemens étoient néceſſaires pour que Mirabeau, flétri par pluſieurs jugemens des tribunaux,

perdu de dettes, & ſans exiſtence, pût acquérir de la gloire, des richeſſes, & du crédit.

En s'abſtenant de ſuivre le Roi à la Séance du 23 Juin, M. Necker en avoit pour ainſi dire préparé le réſultat : ce ſage Edit fut rejetté avec mépris par l'Aſſemblée du Tiers Etat, qui ſe qualifioit Aſſemblée Nationale. Déjà la minorité de la Nobleſſe s'étoit réunie au Tiers ; & la bande des Curés avoient abandonné la Chambre Eccléſiaſtique.

17 Juin 1789.

24—27 Juin 1789.

Les moyens révolutionnaires furent bientôt employés pour triompher de la fermeté des deux Chambres : les menaces, les injures, les voies de fait furent mis en uſage : les jours du Roi même furent en danger ; & cette dernière circonſtance détermina une réunion.

28 Juin 1789.

Le Roi, dans ſon Edit du 23 Juin, diſoit aux Etats : *Si vous ne voulez pas m'aider à faire le bien du Royaume, je le ferai ſeul.* Avoit-il envie de tenir parole, lorſqu'il aſſembla un corps d'armée ſous les murs de la capitale ? Ces troupes arrivoient ſans que rien fût préparé pour les recevoir. Un régiment Suiſſe, logé dans l'Orangerie à Verſailles, fut vingt-quatre heures ſans pain. La ſéduction attaquoit de

toutes parts l'armée, & jamais il n'entra dans l'eſprit du Roi d'aller viſiter ſes régimens. Un Roi de France n'a pas beſoin de conſeil pour ſavoir qu'il eſt le premier ſoldat de ſon royaume. C'eſt ici une des fautes du Roi, dont on ne peut accuſer que lui. Malheur au Prince qui oublie aujourd'hui que ſon épée n'eſt pas un vain ornement, qui ſert à décorer le trône, & que ſon courage doit ſervir d'appui à ſa juſtice.

Le Roi ſe crut aſſez fort pour changer ſon Miniſtère ; ce fut le ſignal de tous les déſordres.
12 Juillet 1789. Dix-huit cents mille livres aſſurèrent l'inſurrection des Gardes Françoiſes ; la déſertion éclata
14 Juillet 1789. dans l'armée ; la priſe de la Baſtille étonna les eſprits ; & des exécutions populaires répandirent
28 Juillet 1789. une terreur générale. On propoſa au Roi de ſe retirer avec l'armée : il eût encore trouvé des ſoldats à cette époque ; il le refuſa, & ſe laiſſa entraîner par ceux qui le décidèrent à s'aller
15 Juillet 1789. jetter dans les bras de l'Aſſemblée. Il a payé, au prix de ſa couronne & de ſa vie, l'hoſpitalité qui lui fut accordée. Vous voilà actuellement entré dans le torrent de la Révolution.

VIOLATION DES SERMENS.

ANÉANTISSEMENT DES CAHIERS DES BAILLIAGES.

NUIT DU 4 AOÛT.

JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE.

LE ſceptre venoit d'être enlevé des mains du Roi, & le gouvernail briſé dans celles de M. Necker : ce Miniſtre végéta encore quelques mois, balotté par tous les partis ; & celui pour qui la France entière ſembloit s'être ſoulevée, s'échappa du royaume quelque temps après, ſans que perſonne s'en apperçut.

Les Révolutionaires avoient mis dans toutes les places des hommes qui leur étoient dévoués ; mais un poids énorme peſoit encore ſur leur tête ; ils ſe ſentoient les mains liées par la ſageſſe des cahiers. Tous les Députés avoient juré aux pieds des autels, en face de Dieu & de leurs commettants, d'être fidèles aux principes de leurs mandats ; il falloit les dégager de leurs ſermens pour pouvoir annuller l'autorité des cahiers.

On avoit encore la ſimplicité de trouver cette opération délicate ; un Evêque, fameux par les ſacrifices que ſa conſcience a faits à la Révolution, ſe chargea de lever tous les ſcrupules ; il monta à la tribune, &, avec le calme le plus philoſophique, débita un ſavant rapport ſur le parjure : le Prélat découvrit à la France entière tous les ſecrets de cette doctrine, & indiqua pluſieurs manières de manquer ſans remords à ſes ſermens.

Ces principes, auſſi lumineux qu'ils étoient nouveaux, déterminèrent beaucoup d'eſprits ; mais ceux qui réſiſtèrent à l'influence du prélat, apprirent bientôt que l'on employoit d'autres moyens pour vaincre leur réſiſtance.

L'incendie & le meurtre parcouroient toutes les provinces ; & pour vous donner une idée de l'influence du Roi ſur l'eſprit des François, on n'avoit pu déterminer les payſans à porter la torche dans les propriétés de la Nobleſſe, qu'en leur perſuadant qu'on le leur ordonnoit de la part du Roi. Ces malheureux ont ſouvent fait des excuſes aux Seigneurs en brûlant leurs habitations, & gémiſſoient de la ſévérité des ordres du Monarque.

Quand la Noblèſſe ſut que c'étoit ſa renonciation à ſes cahiers que l'on exigeoit d'elle, par-tout où il lui fut poſſible de ſe réunir en petit nombre, elle s'empreſſa de dégager ſes Députés de leur ſerment. Cet acte forcé ſatisfit les Révolutionnaires; mais n'eût aucun effet ſur l'eſprit des Députés de la Nobleſſe & du Clergé, qui, pendant toute la Révolution, au milieu des menaces & des fureurs populaires, ont mis leur gloire & leur conſtance à rallier toutes leurs opinions aux principes manifeſtés dans les cahiers des Bailliages, qu'ils ont regardés, & qu'ils devoient regarder comme le ſeul vœu légal de la Nation Françoiſe.

C'eſt-là le point central ſur lequel doivent repoſer toutes vos idées, lorſque vous voudrez juger les deux grands partis qui diviſent la France. Le Clergé, la Nobleſſe, & un grand nombre de Députés des Communes, ſont reſtés invinciblement attachés à des formes antiques, à des établiſſemens conſacrés par l'expérience des ſiècles, à des principes avoués par tous les Peuples, & ſous l'influence deſquels la France avoit fleuri juſqu'à cette époque; ils ſe ſont enfin conſtamment ralliés au vœu formé par le Peuple François, au milieu du calme, ſous le règne des loix, lorſque l'appel avoit été fait à ſa raiſon & à ſes beſoins. Les autres, ſous les auſpices du meurtre

& de l'incendie, au milieu des convulſions de la révolte, ſe ſont rangés ſous les bannières de ſpéculateurs philoſophes, ont renverſé toutes les loix, ouvrage de la ſageſſe de leurs pères, pour embraſſer de vaſtes chimères, & changer le plus beau pays de la terre en un horrible cahos, où l'on ne trouve que du ſang, des larmes, & des ruines.

Le parti de la Monarchie n'a jamais perdu un ſeul ami, & tous les jours voit ſe réunir à ſes principes tous ceux qui conſervent quelque idée d'ordre ou de vertu. Les autres, réduits à ne compter pour eux que les dernières hordes de ſcélérats, ne règnent plus que par le crime & la terreur; ils ſe chargent tous les jours du mépris de l'univers, &, tremblans au milieu de leurs complices, ne menacent l'Europe que pour ſe déguiſer leurs propres dangers.

Les Révolutionnaires ayant annullé l'autorité des cahiers des Bailliages, furent preſque étonnés de leur puiſſance. Ils s'étoient ouvert une immenſe carrière; mais les préparatifs n'étoient pas encore faits pour la parcourir. Ils s'étoient attendus à plus de réſiſtance; & la foibleſſe du Gouvernement avoit fait que la Révolution avoit, pour ainſi dire, marché plus vîte que les Révolutionnaires.

Ils n'avoient aucun plan, & n'en ont preſque jamais eu ; à meſure que le Gouvernement reculoit, ils avançoient ; & vous pouvez remarquer, en liſant leurs décrets, que les principes d'une année ſont toujours en oppoſition avec ceux de l'année précédente.

Ils radotèrent quelque temps ſur la métaphyſique des droits de l'homme : ces droits de l'homme, qu'ils n'avoient imaginés que pour anéantir ce qu'ils appeloient la corporation du Clergé & de la Nobleſſe, devinrent dans la ſuite le principal moyen de défenſe de ces deux Ordres ; mais les Révolutionnaires n'avoient pas imaginé des principes pour leur être fidèles.

Les Révolutionnaires de 1789 croyoient ne pouvoir rien prendre eux-mêmes, tant les anciennes habitudes avoient encore de force. La marche de la Révolution languiſſoit un peu ; ils imaginèrent de ſe faire offrir, par leurs partiſans, ce qu'ils n'oſoient pas encore s'approprier. Pendant la nuit du 4 Août 1789, M. le Vicomte de Noailles, qui n'a pas un pouce de terre, offrit patriotiquement à l'Aſſemblée, tous les droits féodaux de la Nobleſſe & du Clergé ; M. l'Evêque de Chartres, qui de ſa vie n'a tué un lapin, ſe piqua auſſi de généroſité, & offrit les droits de

chaſſe ; M. de Virieux, qui apparemment n'aimoit pas les pigeons, fit un don patriotique des colombiers : enfin, dans une heure de temps, au milieu d'une ivreſſe, que je ne qualifierai pas ici, toutes les propriétés du royaume furent dénaturées, envahies, anéanties.

Cependant les chefs s'apperçurent que le Roi, depuis long-temps, pénétroit leurs funeſtes deſſeins ; ſon Miniſtère paroiſſoit peu diſpoſé à ſeconder les vues des déſorganiſateurs : la population de Verſailles n'étoit pas aſſez nombreuſe pour cacher les agitateurs qu'on employoit pour influencer les opinions des Députés : tous ces motifs étoient plus que ſuffiſans pour décider le parti à s'aſſurer davantage de la perſonne du Roi, à éloigner de lui ſes Gardes-du-Corps, à forcer l'Aſſemblée à venir délibérer au milieu des orages de la capitale. Ce fut-là l'objet des maſſacres du 5 & du 6 Octobre, dont les détails ont été connus de toute l'Europe. On a reproché au Roi de n'être pas ſorti de Verſailles pour ſe jetter dans les bras de ſon armée ; je ne ſais pas ſi, dès ce temps-là, il n'étoit pas trop tard pour penſer à cette reſſource.

CLUB

BRETON—DES JACOBINS—DE LA SOCIÉTÉ FRATERNELLE—DE 1789—DES CORDELIERS—DES CAPUCINS—MONARCHIQUE—DES FEUILLANS.

AVANT la Révolution, l'eſpérance de juſtes réformes avoit tellement ſéduit toutes les ames honnêtes, que le mouvement fut général pour ſoutenir les projets des réformateurs. Si les Députés aux Etats-Généraux avoient voulu ne faire à la Nation que le bien qu'elle déſiroit, & qu'elle avoit indiqué dans ſes cahiers, ils n'auroient trouvé ni oppoſition, ni ennemis. Mais lorſqu'au lieu de la marche ſimple d'une réforme douce & bienfaiſante, on apperçut les traits hideux d'une révolution ſanguinaire & uſurpatrice, les eſprits ſe révoltèrent, & la diviſion obligea les révolutionnaires à réunir leurs forces pour en augmenter l'efficacité. Ce fut-là l'origine des Clubs. Je vais vous en donner la filiation

dans ſon enſemble : l'hiſtoire de l'établiſſement des Clubs eſt celle des opinions en France ; chaque ſecte, ou faction, enfantoit une de ces ſociétés.

Le premier Club révolutionnaire fut connu ſous le nom de Club Breton ; il étoit originairement compoſé des Députés de la Province de Bretagne, hommes ardens, comme on l'eſt communément dans cette province. A ces Meſſieurs ſe joignit la minorité de la Nobleſſe, & ceux du Clergé, & des Communes, que l'on jugea dignes de profeſſer le grand art des deſtructions.

Les Membres du Clergé & de la Nobleſſe qui s'engagèrent ainſi ſous les drapeaux du Tiers Etat révolutionnaire, firent preſque tous ce premier pas, ſans ſavoir à quoi ils s'engageoient. Pour la plupart, eſprits ſans expérience, ou hommes ſans talens, ils furent ſéduits par le verbiage ſophiſtique des avocats. Ils devinrent bientôt les plus ardens perſécuteurs des Ordres qu'ils avoient trahis ; &, après avoir anéanti leurs frères, on les vit ſucceſſivement ſe détacher des révolutions accumulées en France, & ſe retirer ſans emporter le ſuffrage d'aucun parti.

Le Club Breton fut, pendant l'année 1789, le grand agent de la Révolution ; mais pour ne

rien omettre de ce qui peut ſervir à votre inſtruction, je dois encore vous parler d'une autre eſpèce de Club, dont l'influence s'exerçoit dans les premières claſſe de la ſociété.

Il ſemblera extraordinaire à un Anglois de voir paroître les femmes au milieu de ces ſcènes déſaſtreuſes ; mais jamais les mœurs n'ont plus d'influence que dans les temps de révolution ; & l'eſprit des François étoit depuis long-temps accoutumé à voir les femmes élever leurs intrigues juſqu'aux premières affaires de l'Etat.

Comme la révolution étoit étayée du ſuffrage des philoſophes & des hommes de lettres, tout ce qui avoit quelque prétention au bel-eſprit, ſe crut obligé d'être révolutionnaire ; & la moindre oppoſition à la ſublime théorie des novateurs, étoit un petit brevet de ſottiſe.

On ne connoît pas en Angleterre ce que l'on appelle en France les femmes *beaux-eſprits* : c'eſt une eſpèce intermédiaire entre l'homme & la femme, qui renonce aux droits de la beauté, à la ſimplicité, & à la timidité d'un ſexe, ſans pouvoir acquérir la force & le courage de l'autre : chez elles les livres & les papiers remplacent les rubans & les chiffons ; les affaires d'Etat leur font ſou-

vent oublier le prix de la parure, & mille petites paſſions viennent enſuite aſſaillir leur eſprit au milieu des plus grands projets. Le réſultat de ce conflit eſt qu'elles ne comprennent pas toujours ce qu'elles liſent, & répètent, ſouvent mal, ce qu'on leur dit. En feſant paroître ces nouveaux agens de la révolution, je ſens combien je vais déprécier le caractère François ; mais je n'ai jamais eu l'intention de prouver que la révolution, dans ſes moyens, ou ſes réſultats, ſoit une choſe honorable pour la Nation Françoiſe.

Les hôtels de La Rochefoucault & de Beauveau étoient le lieu d'aſſemblée de ce Club emplumé ; mais comme les femmes ont toujours beſoin de concentrer leurs affections, & qu'il leur eſt difficile de s'attacher à un royaume, au lieu d'aimer la France, elle s'étoient miſes à adorer M. Necker : auſſi le nom de *Neckriſtes* eſt celui qui fut donné à cette cotterie.

Ces Dames recrutoient pour M. Necker, & jettèrent dans la révolution un eſſaim de jeunes enfans, à-peu-près de l'âge de M. Chauvelin, que vous avez vu Miniſtre en Angleterre. Il eſt difficile de calculer tout le mal que ces femmes ont fait au royaume. Quiconque peut connoître le peu d'eſprit public qui régnoit en

France, la légèreté de la jeune Nobleſſe, l'influence que les mœurs Françoiſes donnoient aux femmes, l'ardeur & la paſſion qui ſuppléent aux forces phyſiques du ſexe ; quiconque, dis-je, aura ces premières données morales, pourra apprécier les funeſtes conſéquences de leur conduite. Madame la Baronne de Stael, coriphée de ces ſociétés, mettoit dans ſa conduite autant d'activité que d'eſprit. C'étoit peut-être la plus excuſable de toutes ; elle immoloit un grand royaume à la gloire de ſon père. C'eſt un reproche que l'humanité pourra faire un jour à la piété filiale.

Lorſque l'Aſſemblée Nationale fut transférée de Verſailles à Paris, le Club Breton ouvrit ſes ſéances dans le Couvent des Jacobins, rue St. Honoré, vis-à-vis la Salle de l'Aſſemblée. Tous les révolutionnaires étoient, à cette époque, Jacobins ; & tous les meurtres, tous les incendies, tous les brigandages de ces temps-là, ſont un patrimoine qui leur eſt commun. C'eſt à la tribune des Jacobins que s'allume la torche incendiaire, & que s'aiguiſe le fer des aſſaſſins. Des ſociétés affiliées à celle de Paris, établies dans toutes les villes, & dans tous les villages, ſervoient à propager les principes déſorganiſateurs ; & la première manœuvre de la tactique

révolutionnaire étoit d'établir un Club Jacobin. Dès qu'il étoit formé, tout trembloit dans les environs, & l'on étoit sûr du pays.

En parlant toujours de l'égalité, les Jacobins de 1790 & 1791 ne s'étoient pas bien pénétrés de ces principes ; ils n'étoient pas encore persuadés que tous les hommes, marchant sur deux pieds, fussent absolument égaux : en conséquence ils formèrent une chambre basse de Jacobins, se réservant pour eux tous les honneurs de la suprématie ; c'étoit la différence qui existe entre le bourreau, & ses valets.

Cette chambre basse de Jacobins, connue sous le nom de *Société Fraternelle*, tenoit ses séances dans l'anti-chambre des Jacobins, & étoit composée de tous les laquais sans place, des cuisinières, des servantes, & de tous les filoux qui n'avoient pas su assez bien cacher leur jeu pour pouvoir entrer dans la chambre haute. Cette société forme la partie la plus pure des Jacobins d'aujourd'hui ; & vous pouvez remarquer que comme les Jacobins, en qualité d'amis de la liberté, ont planté l'Arbre de la Liberté, la *Société Fraternelle* plante aujourd'hui celui de la *Fraternité*. Madame de Sillery, & son auguste pupille,

pupille, ſe feſoient un honneur d'aſſiſter ſouvent aux débats de la Société Fraternelle.

Tous les Décrets de l'Aſſemblée Nationale ſe préparoient dans les ſéances des Jacobins; & lorſque les principes étoient fixés, il n'étoit plus permis à un Député membre de la Société des Jacobins, d'opiner dans l'Aſſemblée Nationale, en oppoſition à ce qui avoit été arrêté aux Jacobins. Vous devez ſentir l'effet de cette tactique. Si tous les Députés diſſidens avoient pu réunir leur vote à celui du Clergé & de la Nobleſſe, qui étoient ordinairement en oppoſition, plus d'une fois les révolutionnaires ſe ſeroient trouvés en minorité; mais par l'obligation que les Jacobins impoſoient à leurs confrères Députés à l'Aſſemblée, ils arrivoient toujours dans la Salle avec un avis ou arrêté formé.

Le patriotiſme des Jacobins effraya bientôt une partie de leurs premiers amis. MM. de la Fayette, Bailly, & pluſieurs autres, s'en retirèrent, & formèrent, au Palais-Royal, une ſociété de Jacobins, ou révolutionnaires mitigés, qui prit le nom de Club de 1789. Ce Club avoit, comme les Jacobins, ſes diſcuſſions & ſes orateurs; on y concertoit des opinions & des arrêtés pour l'Aſſemblée Nationale; mais il eut 1790.

le ſort de tous les partis incertains dans les révolutions ; il fut ſans influence. Mirabeau, & quelques autres, voyant qu'il n'y avoit rien à gagner avec cette ſociété, revinrent aux Jacobins, qui bientôt méprisèrent aſſez le Club de 1789 pour le laiſſer tranquille.

Pendant que le Club de 1789 donnoit l'exemple de la tiédeur, celui des CORDELIERS ſe chargeoit de raviver le patriotiſme, qu'ils ne trouvoient pas aſſez ardent dans la tribune des Jacobins : ce Club tenoit ſes ſéances dans l'égliſe des Cordeliers au fauxbourg St. Germain ; c'étoit là que brilloient Marat, Martel, & quelques autres, que l'on n'oſoit pas recevoir alors aux Jacobins ; mais les deux Sociétés fraterniſoient très-bien ; &, à la retraite des Feuillans, les Jacobins ſe ſont empreſſés de recevoir dans leur ſein leurs frères les Cordeliers.

Le Clergé & la Nobleſſe, ſentant la néceſſité de former entre eux un vœu commun ſur les différens objets des débats de l'Aſſemblée Nationale ; voyant tous les jours leurs principes & leurs diſcours envenimés & altérés aux yeux du Peuple ; forts de leur conſcience & de la pureté de leurs intentions, réſolurent de s'aſſembler dans l'égliſe des Capucins, & d'y ouvrir des diſ-

cuſſions publiques ſur les matières ſoumiſes à leur examen ; mais les Jacobins qui vouloient traîner à leur ſuite un Peuple aveugle, ſentirent tout le danger de ces diſcuſſions publiques, & réſolurent de s'y oppoſer. Dès la première ſéance, ils remplirent les galeries deſtinées au public, & là, avec des tambours, des trompettes, ou des ſifflets, ils couvroient la voix de quiconque ſe levoit pour prendre la parole. Les Députés de l'Aſſemblée, réunis dans l'égliſe des Capucins, réclamèrent la protection de la Police : elle leur fut refuſée ; & les violences contre les Membres de la Société, furent portées à un tel point, qu'après un petit nombre de ſéances, ce Club fut obligé de ſe diſſoudre. Ce petit eſſai répond au reproche que l'on a ſouvent fait à la Nobleſſe & au Clergé, de ne s'être pas réunis.

Un ſeptième club s'établit encore ſous le nom de CLUB MONARCHIQUE : c'étoit un être amphibie, dont on n'a jamais connu les principes & les projets ; il excita cependant l'inquiétude des Jacobins, & fut diſſous par les mêmes moyens que le Club des Capucins.

Enfin la dernière Société politique a été le club DES FEUILLANS. Après l'arreſtation du Roi à Varennes, une ſection des Jacobins, & la

Société Fraternelle voulurent faire le procès au Roi, & établir la République en France. Une autre ſection des mêmes Jacobins, à la tête de laquelle étoient les Lameth & Barnave, s'y oppoſa. Ceux-ci avoient eu aſſez de part à la première révolution, pour eſpérer d'en pouvoir tirer les avantages, & ne voulurent pas expoſer leur nouvelle exiſtence, & leur crédit aux orages d'une ſeconde révolution.

La première ſection des Jacobins, mécontente de ne pouvoir emporter à l'Aſſemblée Nationale une déciſion conforme à ſon vœu, réſolut de s'aſſembler au Champ de Mars, pour ſigner, ſur l'autel de la Patrie, une Pétition rédigée dans leurs principes; les autres, craignant le réſultat ce cette démarche, armèrent contre les Pétitionnaires, & envoyèrent contre eux des bataillons de Gardes nationales. La loi martiale fut publiée; & les Pétitionnaires ayant refuſé de ſe diſſoudre, M. de la Fayette en fit conſtitutionnellement tuer un très-grand nombre.

Le Roi dut apprendre à cette époque comment on peut ſoutenir ſes droits; le bruit du canon étouffa, pendant trois mois, la voix des conſpirateurs; la Conſtitution triompha; les Journaux les plus incendiaires diſparurent; les autres

prirent un ton de modération, piquant à remarquer aujourd'hui ; mais ce calme ne ſervit qu'à préparer l'orage : la haine entre les deux partis n'en fut que plus invétérée, & ils furent conſtamment en guerre juſqu'au 10 Août 1792.

Les Lameth & les Barnave ne primant plus aux Jacobins, & inſultés tous les jours dans les ſéances, réſolurent de ſe retirer de cette ſociété. Ils formèrent un club qui s'aſſembla dans l'égliſe des Feuillans, dont il prit le nom ; mais ils éprouvèrent là le ſort qu'ils avoient eux-mêmes fait eſſuyer au club des Capucins. Les Jacobins ſe rendirent de même dans les tribunes, & les trompettes, les ſifflets, empêchèrent ces Meſſieurs de ſe faire entendre.

Le club des Feuillans ne put avoir qu'un très-petit nombre de ſéances ; mais la ſociété ſurvécut à la diſſolution de l'Aſſemblée ; elle avoit pris pour deviſe *la Conſtitution, toute la Conſtitution, rien que la Conſtitution.* Ils ſe rallièrent aux principes, & avoient pour eux une grande partie des autorités établies dans le royaume : cependant ils éprouvèrent ce que les Royaliſtes leur avoient annoncé depuis long-temps : Que la Conſtitution moderne ſur laquelle ils s'appuyoient, étoit un roſeau trop foible pour ſou-

tenir une maſſe énorme comme celle du royaume de France. La journée du 10 Août, uniquement dirigée contre les Feuillans, ou Conſtitutionnels, à la tête deſquels la néceſſité avoit placé le Roi, n'a rien laiſſé à répondre aux argumens des Royaliſtes.

MARCHE DESTRUCTIVE

DE LA RÉVOLUTION,

EN 1790 & 1791.

IL y a toujours une ſorte de mérite à bien faire ce que l'on entreprend, & les ſuccès dans tous les genres ont quelque choſe d'impoſant. Sous de certains rapports les révolutionnaires de France ont paſſé l'attente des plus vives imaginations; ſous d'autres ils ſont reſtés en arrière des plus foibles eſſais: ce ſont de vrais héros en révolution, & de triſtes écoliers en légiſlation.

Le révolutionnaire, & le légiſlateur doivent être deux hommes différens. A l'un il faut des paſſions ardentes, de l'immoralité, de l'audace;

à l'autre, de la modération, du ſavoir, & des vertus. L'un ne vit qu'au milieu des tempêtes, & du fracas ; l'autre n'agit que dans le calme & le ſilence. Nos révolutionnaires ont parfaitement rempli le premier rôle ; ils ont tout bouleverſé, empoiſonné, anéanti : ils n'avoient aucune donnée pour jouer le ſecond ; ils n'ont rien reconſtruit d'une manière ſtable & utile ; ils n'ont rendu à la Nation ni bonnes loix, ni ſaine morale.

Les étrangers, en entendant toujours parler de patriotiſme en France, ont cru que cette vertu avoit eu quelque part aux mouvemens publics de cet Empire : c'eſt faire trop d'honneur au pays, & ſuppoſer qu'il exiſtoit un eſprit public ; non, la révolution Françoiſe eſt l'ouvrage des deux plus mépriſables paſſions, l'intérêt & la vanité.

L'art des révolutionnaires conſiſte à avoir tiré un grand avantage de ces deux agens ; on a réduit toute la révolution Françoiſe à cette ſimple phraſe, que l'inférieur a conſtamment adreſſé à ſon ſupérieur : *Ote-toi de là, pour que je m'y mette!* Effectivement il exiſtoit une grande jalouſie entre la Nobleſſe qui habitoit les provinces, & ce qu'on appeloit les Gens de la Cour, qui avoient le plus de part aux grâces. Le premier Ordre du Clergé fut attaqué par le ſecond Ordre.

Le haut Tiers Etat, compoſé des banquiers, des négocians, & des riches financiers, voulut effacer la ſeule ligne qui les ſéparoit de la Nobleſſe; il combattit les deux premiers Ordres, & les anéantit.

Les petits bourgeois des villes, vivant de leur rente, & les avocats, furent jaloux des ſuccès du haut tiers; l'ariſtocratie de la richeſſe leur parut auſſi coupable que celle de la naiſſance: on chaſſa de par-tout les gens à argent; & le bourgeois régna un inſtant.

Les marchands de toute eſpèce ſe crurent auſſi propres au gouvernement que tous ces bourgeois fainéans, qui vivoient ſans faire aucun métier: les bourgeois diſparurent bientôt de deſſus la ſcène politique.

Les commis des marchands, les garçons ouvriers, le petit peuple des villes & des campagnes, penſèrent à leur tour que, lorſqu'on étoit en état de lire tous les jours le Journal de Marat, on étoit auſſi propre à l'adminiſtration que les autres. Ils donnèrent donc la chaſſe aux marchands, & ſe mirent à faire des réglemens de commerce, c'eſt-à-dire, qu'ils pillèrent tous les magaſins dans les villes, & toutes les fermes dans les campagnes.

Le moment parut enfin favorable, & la troupe de Marat, de Robersſpierre, de Jourdan, ſe montra à découvert. Un poignard d'une main, une torche enflammée de l'autre, ils dictent des loix à ce peuple imbécille. Depuis le palais du Roi juſqu'à la grange du fermier, tout tremble & obéit au crime armé. Voilà la vraie marche du patriotiſme en France, & ſa juſte récompenſe.

Je n'entreprendrai pas de vous donner ici un tableau de nos deſtructions, il faudroit rapporter des volumes entiers de décrets ; lorſque l'Aſſemblée paroiſſoit ſe ralentir dans ſa marche deſtructive, elle étoit pouſſée par la maſſe de ceux qui n'avoient pas encore frappé leur ſupérieur. Mais une niaiſerie révolutionnaire, qu'il ne faut pas paſſer ſous le ſilence, c'eſt la ſottiſe de ceux qui, après avoir donné le mouvement aux choſes & aux perſonnes, croyoient pouvoir l'arrêter à leur gré.

A la tête de cette claſſe, il faut placer M. Necker, qui, après avoir tout enflammé, eſt encore étonné aujourd'hui de voir que tout brûle. Meſſieurs de Lameth, après avoir établi en France des principes qui avoient bouleverſé toutes les propriétés, parurent ſtupidement étonnés de les trouver écrits ſur les cendres de leurs habitations

en Amérique. Tout le monde vouloit une petite révolution à ſa fantaiſie ; on la trouvoit ſuperbe, tant que la hâche frappoit au-deſſus de ſoi ; & le Clergé & la Nobleſſe n'ont guère commencé à avoir de nombreux amis, que lorſqu'ils ont eu des compagnons de malheur.

On vit ainſi diſparoître le Clergé, la Nobleſſe, la Magiſtrature, les Officiers de l'armée, les compagnies de finance & de commerce, les maîtriſes dans les arts & métiers, les droits des propriétaires, & celui des marchands & des fermiers, de vendre, ou de garder leurs marchandiſes à leur gré : enfin, tout ce qui n'étoit pas rien, fut effacé : c'eſt-là l'hiſtoire de l'Aſſemblée Conſtituante pendant les années 1790 & 1791.

Lorſque les Députés de la première Aſſemblée voulurent ſe montrer en légiſlature, ils n'eurent pas les mêmes ſuccès. Ils venoient de tout corrompre en qualité de révolutionnaires ; il falloit donc chercher à tout corriger en qualité de légiſlateur. Leur conſtitution, lâche & anarchique, devoit être réformée dans dix ans ; il falloit au contraire des loix réprimantes : & dix ans après, lorſque ce peuple corrompu eût été habitué au joug ſalutaire des loix, on eût pu

relâcher avec prudence la ſévérité du gouvernement.

Si les légiſlateurs avoient été fidèles à leurs propres principes, ils auroient encore pu s'attirer quelques ſuffrages. Les principes ſont des loix que les légiſlateurs s'impoſent à eux-mêmes: c'eſt à l'abri des principes que les peuples ne craignent dans leurs légiſlateurs ni ſurpriſes, ni paſſions; mais les révolutionnaires étoient faits pour n'être ni légiſlateurs, ni juges. Ils furent conſtamment l'un & l'autre; & preſque toujours leurs loix étoient en contradiction avec leurs principes, & leurs jugemens en oppoſition avec leurs loix.

Ces légiſlateurs, qui n'avoient pas une conſcience qui pût leur faire connoître toute l'influence d'un bon exemple, apprirent eux-mêmes au peuple à mépriſer leur propre ouvrage; & bientôt leur monſtrueuſe conſtitution, qui n'étoit ni monarchique, ni républicaine, fondée ſur des baſes auſſi impolitiques qu'anti-ſociales, privée de l'appui de la morale & de la religion, vint s'engloutir dans les flots de ſang qui furent verſés à la journée du 10 Août.

ÉMIGRATION.

IL eſt toujours facile de blâmer une démarche malheureuſe. On a accablé la Nobleſſe Françoiſe de deux accuſations contradictoires : elle a, dit-on, manqué d'énergie en ne ſe réuniſſant pas pour ſe défendre ; elle eſt ſortie du royaume pour ſe réunir, & on l'accuſe de foibleſſe comme ayant fui le danger : ces deux accuſations injuſtes diſparoîtront devant un expoſé ſimple de la ſituation du royaume.

La première circonſtance qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'eſt que le Roi, & M. Necker à la tête de l'adminiſtration, favoriſoient la révolution dans l'origine. Le Roi, depuis plus d'un ſiécle, étoit devenu le chef unique de la Nobleſſe. Ils avoient diſparu, ces grands propriétaires nobles, que l'on voyoit encore ſous la minorité de Louis XIV, réunir autour d'eux de nombreuſes légions de Gentils-hommes : la Nobleſſe iſolée n'avoit plus d'autre eſprit public que ſon dévouement pour le Roi, & toute oppoſition de ſa part, quand elle étoit privée de ſon chef naturel, étoit, je ne dis pas inutile, mais im-

praticable. Si le Roi avoit fait entendre ſa voix ſur quelque hauteur, on auroit pu accuſer la Nobleſſe Françoiſe d'apathie, ſi elle n'avoit pas volé de toutes parts ſous ſes drapeaux : on a pu voir que, lorſque cette Nobleſſe s'eſt vue placée entre les ordres d'un Roi captif, & la voix d'un Prince François libre, qui les appeloit à l'honneur de briſer les fers du Monarque, & de rétablir l'empire des loix dans leur patrie, on a pu voir ſi la Nobleſſe a balancé un moment entre ſa fortune & ſon devoir. Si l'on pouvoit calculer ce que la Nobleſſe Françoiſe perd par l'émigration, on trouveroit que des hommes capables de pareils ſacrifices, ne manquent ni d'énergie, ni de dévouement au bien public.

Le défaut de chef étoit le premier obſtacle à la réunion de la Nobleſſe : la faveur que l'adminiſtration avoit accordée à la révolution dans le commencement, en produiſit un nouveau. Toutes les anciennes inſtitutions étoient abolies ; par-tout des magiſtrats & des adminiſtrations révolutionnaires avoient été établis : & les Gentils-hommes, épars ſur la ſurface du royaume, étoient ſurveillés comme des ennemis publics. Dès que quatre Gentils-hommes ſe réuniſſoient ſeulement pour dîner enſemble, ils étoient accuſés de former un complot de contre-révolution ; ils étoient

ſoumis à toutes les rigueurs, & à toute l'inſolence des viſites domiciliaires ; & ſouvent, l'incendie de la maiſon étoit la conſéquence de la réunion la plus innocente.

S'il y a un reproche à faire à l'émigration, c'eſt qu'elle n'ait pas été plus générale, & que tous ceux qui penſent en France comme les Emigrés, n'aient pas imité leur exemple ; mais ſi ce mouvement eût eu lieu, il ſuppoſeroit beaucoup d'eſprit public, & avec cet eſprit public, il n'y auroit pas eu de révolution. Ce n'eſt donc pas la Nobleſſe émigrée qui manque d'énergie, c'eſt le peuple François qui eſt ſubjugué par la terreur, garrotté par l'égoïſme, ou égaré par l'ignorance.

Le Cardinal de Retz dit dans ſes Mémoires, que lorſqu'il ameutoit le peuple, il avoit toujours ſoin de terminer toutes ſes opérations avant l'heure du dîner, parce que le Pariſien n'aime pas à ſe *désheurer*, c'eſt-à-dire, à déranger ſes habitudes. Tout le peuple François eſt Pariſien, il n'aime pas à ſe *désheurer*, & préfère obéir à tout, plutôt que de ſe donner la peine de rejeter quelque choſe.

La conduite des François m'a ſouvent rappelé l'idée de Caligula, qui vouloit faire ſon cheval

Conſul : les Hiſtoriens du temps nous ont tranſmis ce fait comme un trait de démence ; la révolution Françoiſe eſt venue nous apprendre que ce mot étoit plein de ſageſſe & de profondeur. Le tyran de Rome connoiſſoit toute la lâcheté du peuple Romain ; il ſavoit à quel point il avoit beſoin d'obéir ; il étoit ſûr de faire reſpecter les loix dictées par ſon cheval. En France, les chevaux de Caligula peuplent toutes les adminiſtrations ; & les François viennent en tremblant courber leur tête ſous ce joug honteux. Il n'y en a pas un qui ne vous diſe qu'il faut obéir à un cheval, parce qu'il rue. Soyez ſûr que les Marſeillois & les Sans-culottes feront trente révolutions, & donneront trente conſtitutions à la France, avec ce qu'on appelle dans les pays étrangers, le *conſentement tacite* de la nation.

Ceux qui ſe ſont réunis à la voix des Princes François, pour délivrer leur patrie de cet aviliſſant deſpotiſme, ne doivent pas être accuſés de puſillanimité ; leurs ſacrifices ſont aſſez grands, leur objet aſſez utile, pour annoblir leur ſituation aux yeux des étrangers.

D'autres motifs puiſſans ont déterminé l'émigration ; les révolutionnaires qui vouloient,

diſoient-ils, tout faire pour le peuple, ont eu grand ſoin de dénaturer la ſignification de ce mot, & de la réduire à exprimer la dernière claſſe de la ſociété, ou autrement la populace. Tout homme riche, tout propriétaire ſe trouvoit hors de la claſſe du peuple ; par-tout déſigné comme un ennemi public, & preſque entièrement privé de la protection des loix. Expoſés, pendant quatre ans, à toutes les inſultes & à toutes les violences, ils n'ont jamais vu un aſſaſſin, ou un incendiaire puni ; les uns ont fui au milieu des menaces, après le maſſacre de leurs parens, & l'incendie de leurs propriétés ; heureux encore d'avoir ſauvé leurs perſonnes de l'atrocité du patriotiſme François.

Depuis long-temps on menaçoit la Nobleſſe d'un maſſacre général, & il ne faut pas claſſer cette menace parmi les chimères. Le Clergé, qui étoit auſſi compris dans cette horrible proſcription, n'a point émigré ; & dans les premiers jours de Septembre, on a maſſacré tous les Eccléſiaſtiques qu'on a pu réunir.

Privée de chefs, avec des ennemis auſſi atroces, au milieu d'une ſurveillance auſſi active, éparſe ſur la ſurface du royaume, la Nobleſſe ne pouvoit donc ſe défendre qu'en ſe réuniſſant, & ſe réunir que là où elle trouvoit des chefs, & la poſſibilité de s'aſſembler.

La

La calomnie s'eſt attachée aux pas de la Nobleſſe. Quelques propos exagérés, échappés à des eſprits ardens ; des étourderies légères, fruits de la vivacité du ſang, bien plus que de la dépravation du cœur, ont fait oublier le mérite de la conduite du corps entier ; & trop ſouvent la Nobleſſe a éprouvé que le malheur rencontre rarement la juſtice ſur ſa route.

Guidée par des Princes généreux & braves, la Nobleſſe s'eſt préſentée par-tout où elle a cru pouvoir être utile ; ſi elle n'a jamais été dans le cas de déployer ſon courage & ſa force, les cauſes de cette inaction ſont cachées dans la profondeur des ſecrets des Cabinets ; mais toujours ſera-t-il vrai de dire que, ſi le ſquelette de la Nobleſſe Françoiſe continue d'errer ſans appui, & ſans ſecours, ſur la ſurface du globe, cette leçon vivante apprendra aux hommes combien la cauſe de la Royauté eſt belle, puiſqu'elle a motivé de ſi grands ſacrifices ; & combien celle des Rois eſt ingrate, puiſqu'ils ont laiſſé ſubſiſter d'auſſi grands malheurs !

RÉVOLUTION du 10 AOÛT 1792.

LA Conſtitution Françoiſe, condamnée dans ſa théorie par la proteſtation du Roi, & les principes des Royaliſtes, devoit bientôt recevoir le dernier ſceau de réprobation, celui de l'expérience. Elle n'a pu exiſter une année entière, & a diſparu à la première attaque.

Il ſeroit aſſez piquant aujourd'hui de demander aux orgueilleux auteurs de nos loix modernes, ce qu'eſt devenu ce qu'ils appeloient, dans le patois de leur ridicule amour-propre, *la plus ſublime des Conſtitutions, l'eſpérance de toutes les Nations, le modèle de l'univers.* Qui pourra rendre un compte exact des nombreux ſermens qu'elle avoit arrachés de toutes les bouches, des acclamations qui accompagnèrent ſon acceptation, & des fêtes ſomptueuſes qui célébrèrent cet événement ? Il ne s'eſt pas trouvé un ſeul homme pour la défendre ! Profond aveuglement de l'immoralité ! Les révolutionnaires de France ſe flattèrent d'avoir éclairé le Peuple, parce

qu'ils l'avoient corrompu ! Ils crurent avoir créé un eſprit public, parce que par-tout, à leur voix, il s'étoit levé des aſſaſſins, des incendiaires, & des voleurs ! La voie du crime & de l'uſurpation étoit ouverte à tout le monde. M. Necker avoit été étouffé par ce même Tiers Etat qu'il avoit élevé au dernier degré d'influence ; les révolutionnaires de 1789 furent à leur tour anéantis par les hordes ſcélérates qu'ils avoient créées en France.

Ce ſeroit s'abuſer beaucoup que de croire que la maſſe du peuple François eſt attaché à aucune conſtitution. Il faut le diviſer en deux claſſes : la première, qui eſt la plus nombreuſe, eſt un peuple mouton, qui tremble devant tout ce qui eſt fort, & obéit à tout ce qui commande ; l'autre plus active, aime à ne pas payer d'impôts, à ne pas acquitter les redevances dues aux Seigneurs, à être affranchies de la dîme, à ſe bercer dans les rêves de l'égalité : la plupart chériſſent l'impunité, s'admirent dans le bavardage de leurs motions ; mais la Monarchie, la république, toutes ces diſtinctions leur ſont étrangères ; & l'on eſt ſûr de devenir leur ennemi, du moment que l'on veut changer en vraie liberté la licence dont ils s'enivrent.

Après l'acceptation des loix modernes, le Roi, priſonnier & ſurveillé de toutes parts, n'avoit plus d'autre parti ſûr à prendre que celui d'être fidèle à la Conſtitution : il le fut ; & tout homme qui lui eût donné un autre conſeil, eût été ſon ennemi mortel, à moins qu'il ne pût lui fournir tout à coup les moyens néceſſaires pour ſubjuguer ſes ennemis, & purger la France des agitateurs qui la déchirent.

Accoutumé, depuis trois ans, à voir la faction des La Fayette, des Barnave & Lameth, diriger tous les mouvemens populaires, le Roi crut qu'elle conſervoit encore tout ſon crédit, il lui donna ſa confiance. Il ignoroit, ce Monarque infortuné, que ces voix n'avoient eu de l'influence que lorſqu'elles avoient prêché le crime & l'inſurrection, & qu'elle n'étoient entendues d'aucun agitateurs, lorſqu'elles parloient d'ordre & de reſpect pour les loix.

On aſſuroit toujours le Roi que, pour l'exécution des loix conſtitutionnelles, il ſeroit partout ſoutenu par les bons citoyens. Frèle appui dans les temps de révolution ! Le père de famille, le propriétaire ſent qu'il a ſur ſa poitrine le fer des aſſaſſins, & dans ſa maiſon, la torche des incendiaires ; au premier bruit d'inſurrection,

le bon citoyen ſe barricade dans ſa maiſon avec ſa famille, & la ville eſt livrée aux gens ſans aveu qui aiment le ſang, ou le pillage. Il faut dans un pays un eſprit public bien prononcé, & des loix qu'on aime, pour vaincre ces diſpoſitions pacifiques des bons citoyens ; & il n'y avoit en France ni eſprit public, ni amour pour les loix nouvelles.

Le parti Royaliſte n'exiſtoit plus en France d'une manière active ; l'émigration avoit enlevé aux provinces la majorité des propriétaires nobles ; à l'armée, preſque tous les officiers : & ceux qui reſtoient fidèles à ce parti, gémiſſoient en ſilence ſous la plus dure oppreſſion : toutes les eſpérances étoient cachées ſous le voile épais qui déroboit à tous les regards les projets des Cours de Vienne & de Berlin.

Les Jacobins, ou Républicains, qui, depuis l'affaire du Champ de Mars, luttoient ouvertement contre les Conſtitutionnels, ou Feuillans, inſtruits de ces vérités, calculoient bien plus leur force par la foibleſſe de leurs rivaux, que par l'étendue de leurs propres moyens. Cinq cents Marſeillois, dès le jour de leur arrivée, firent trembler toute la ville en poignardant dix perſonnes ; & au milieu d'une population de ſept

à huit cents mille ames, une poignée d'hommes viola l'aſile du Roi conſtitutionnel, inonda ſon palais de ſang, & le força de ſe refugier dans le ſein de l'Aſſemblée.

On a beaucoup reproché au Roi cette retraite ; ſa préſence eut, dit-on, animé la Garde nationale. Mais le Roi étoit-il préſent le 21 Juin, lorſqu'au milieu des bataillons de garde nationale, ſon palais fut forcé, ſa perſonne inſultée pendant ſix heures, & ſa vie ſauvée uniquement par le courage perſonnel avec lequel il affronta ſeul le fer des aſſaſſins ? Etoit-ce cette journée du 21 Juin, qui devoit lui donner de la confiance dans l'appui des forces conſtitutionnelles ? D'ailleurs le Département de Paris ne vint-il pas le ſommer, pour ainſi dire, de ſe retirer, en le rendant reſponſable du ſang qui alloit couler, s'il s'y refuſoit.

Pourquoi chercher dans les fautes, gratuitement attribuées à un ſeul homme, les cauſes d'un événement qui eſt la ſuite néceſſaire des vices de la Conſtitution ? La Royauté conſtitutionnelle devoit périr, parce qu'un Roi qui ne peut pas s'éloigner de plus de 20 lieues du Corps Légiſlatif, qui n'a pas même le droit de diſſiper une Aſſemblée factieuſe pour faire un nouvel appel au

peuple, qui n'eſt que le commis avili de la faction régnante, qui n'a de ſupport que celui des bons citoyens, dans un pays où l'on n'a pu créer un eſprit public, qui n'eſt que riche ſans être puiſſant, ce Roi n'eſt qu'un vain phanthôme, qui, chez le peuple le plus corrompu de la terre, ne peut réſiſter au ſouffle des agitateurs.

L'Aſſemblée des répréſentans de la Nation, toujours révolutionnaires, & jamais légiſlateurs, avoit, dans toutes les circonſtances, fait payer cher au Roi l'hoſpitalité qu'elle lui avoit accordée. Pour prix du premier témoignage de confiance qu'elle avoit reçu du Monarque, elle lui avoit enlevé la couronne qu'il avoit reçue de ſes pères; la ſeconde fois qu'il eſt venu chercher un refuge dans ſon ſein, il lui en a coûté ſa couronne conſtitutionnelle, & la vie.

Je ne leverai pas ici le crêpe lugubre qui couvre aujourd'hui la France; l'hiſtoire de ce pays n'eſt plus, depuis le 10 Août, qu'une longue ſuite d'aſſaſſinats : à peine eſt-il poſſible d'eſpérer que l'innocence de l'âge, & la foibleſſe du ſexe, arracheront d'illuſtres victimes aux mains ſanglantes des bourreaux.

J'obſerverai ſeulement, pour démontrer combien la révolution a été conſtante dans la marche

& fidelle à ſes dégradations progreſſives, que les auteurs de la journée du 10 Août, les Briſſot, les Manuel, les Pétion, les Kerſaint, les Roland, ſont aujourd'hui abſolument exclus de la ſcène politique, par les héros du 2 & 3 Septembre. Marat & ſon parti règne en France avec autant d'inſolence que de deſpotiſme ; il régnera juſqu'à ce qu'un parti plus redoutable que lui vienne l'effacer. Ce nouveau parti régnera à ſon tour, & toujours la Nation Françoiſe obéira.

DES OPINIONS DE M. FOX.

M. Fox eſt peut-être l'homme de l'Europe qui a le plus d'amis ; il jouit en même temps de la plus grande réputation dans l'ordre politique. Cependant, ni les droits de l'amitié, ni la confiance que doit inſpirer ſes talens, n'ont pu rallier à ſes opinions ceux qui, juſqu'à cette époque, l'avoient ſuivi dans tous ſes ſyſtêmes d'adminiſtration. Chacun d'eux, en renonçant, dans ces circonſtances orageuſes, à marcher ſur les traces de ſon ancien chef, a cru devoir à l'opinion publique, de rendre hommage aux qualités aimables, & aux brillans talens, qui juſtifioient

leur conſtante amitié, & avoient motivé leur confiance. Je crois qu'il ſeroit difficile d'imaginer, contre les opinions d'un homme, un préjugé plus défavorable.

M. Fox ne voit, dans la Confédération des Couronnes, qu'une aſſociation de tyrans, qui vont combattre la Liberté ; & dans le Manifeſte de M. le Duc de Brunſwick, que le langage d'un homme altéré de ſang. Il a dit des choſes ſi fortes ſur les ſimples menaces de ce Général, qu'il lui ſeroit aujourd'hui bien difficile de s'exprimer ſur les exécutions qui ont été faites en France. Mes obſervations n'ont ici pour objet que ce qui intéreſſe ma patrie.

L'eſprit de parti n'égare entièrement que les têtes foibles ; & celle de M. Fox eſt trop bien organiſée pour n'avoir pas ſenti que le Manifeſte de M. le Duc de Brunſwick pouvoit être enviſagé ſous des couleurs très-différentes de celles ſous leſquelles il vouloit le faire paroître ; auſſi M. Fox a-t-il ajouté, dans ſa Lettre à ſes Commettans, une note, qui eſt une eſpèce d'apologie faite à M. le Duc de Brunſwick. M. Fox, dans ſa note, n'a pas voulu dire tout ce qu'il penſoit ; il eût détruit l'effet de ſa déclamation : ce qu'il n'a pas cru devoir dire, je vais l'ajouter ici.

M. le Duc de Brunſwick alloit entrer ſur le territoire François, & faire la guerre à une faction deſtructive & ſanguinaire. Ceux qui veulent attaquer le Manifeſte du Général, diſent que cet écrit a ſeul motivé les exécutions, parce qu'ils ne veulent paſſer en compte que les événemens du 10 Août, & du 2 Septembre : mais les maſſacres de Paris, de Verſailles, de Montauban, de Montpellier, de Niſmes, d'Alais, d'Avignon ; l'incendie des propriétés de la Nobleſſe, & les meurtres de leurs habitans, avoient déjà donné la meſure de ce dont les Jacobins étoient capables. Ils avoient entre leurs mains une Famille auguſte, & une foule de citoyens déſarmés, que les Puiſſances vouloient protéger. Le Duc de Brunſwick me rappelle la conduite du Général Romain, qui, pour prix de tout le ſang verſé pendant la guerre, n'impoſoit aux Carthaginois d'autre obligation que celle de ne plus offrir aux Dieux des victimes humaines. Le Général Pruſſien vouloit auſſi interdire aux Jacobins les ſacrifices humains ; & ne pouvant de ſon char de victoire leur dicter les loix de l'humanité, il eſſayoit d'effrayer par des menaces terribles, leurs ames ſanguinaires. Les expreſſions du Manifeſte étoient ſi peu dictées par la ſoif du ſang, ou l'eſprit de vengeance, que long-temps après ces ſanglantes exécutions, le

Duc de Brunſwick étoit dans le cœur de la France, & n'a jamais parlé aux habitans que le langage de l'ordre & de la paix. Sans doute ſi les meurtriers du 2 Septembre avoient tombé ſous le fer de ſes légions, en purgeant la terre de pareils monſtres, il n'auroit arraché ni une larme à l'humanité, ni une plainte à la juſtice.

Mais ces deſpotes vont combattre la liberté? Ici je demanderai à M. Fox, où il apperçoit la liberté en France? Eſt-ce dans les principes de la Conſtitution, ou dans la conduite des légiſlateurs? Si M. Fox avoit été chargé de procurer à la France l'ineſtimable avantage de la liberté, auroit-il cru y réuſſir en établiſſant, au milieu d'une population immenſe & corrompue, un coloſſe énorme, une Aſſemblée unique, dont les élémens preſque anti-ſociaux, ne peuvent jamais produire que la plus dangereuſe fermentation; dont les décrets n'ont de contre-poids que l'inſurrection? Auroit-il cru aſſurer aux citoyens un protecteur puiſſant dans un Roi devenu un homme preſque iſolé, ayant autant de rivaux d'autorité, qu'il exiſtoit de Maires dans les villages du royaume, & qui vient de payer de ſa tête les diſcuſſions qu'il a eues, pour le ſoutien de la Conſtitution, avec le Maire de la capitale. M. Fox ſe ſeroit-il aſſocié

à tous ces pédans de collége, qui, ne connoiſſant de politique que celle des livres qu'ils expliquent dans les claſſes, ont voulu donner à une population de 24 millions d'hommes, le gouvernement de la bourgade d'Athènes, & tranſporter les mœurs de Sparte au milieu de la corruption du dix-huitième ſiécle.

M. Fox croiroit-il avoir établi la liberté, ſi toutes ſes combinaiſons n'avoient enfanté que des maſſacres, des incendies, la violation de tous les droits, le triomphe du crime, & l'oppreſſion de la vertu ?

M. Fox reconnoîtra-t-il la liberté dans la conduite des légiſlateurs ? S'il en trouve un ſeul qui puiſſe dire : *Je n'ai jamais donné mon ſuffrage à ce que j'ai cru injuſte*, je croirai à la liberté Françoiſe ; mais ſi, provocateurs ou auteurs de tous les crimes qui ont déshonoré la France, ils exercent dans l'Empire, le plus honteux comme le pus cruel deſpotiſme, le ſuffrage d'aucun homme ne pourra m'empêcher de les regarder comme les oppreſſeurs de ma patrie. Il n'y a point de liberté ſans juſtice ; un tyran, pour ſe vautrer tous les jours dans la fange des rues, ne m'en paroîtra pas plus ſupportable ; & ſi, en exerçant les plus brutales violences & les dernières

cruautés, il oſe encore ſe parer du langage de l'humanité, des droits de la liberté, & du reſpect pour l'eſpèce humaine, il ne fera qu'ajouter une inſultante dériſion au plus barbare deſpotiſme.

La guerre qui ſe fait, intéreſſe plus les Rois, que les Peuples. Inſenſés ſont les hommes qui penſent que c'eſt dans la tombe des Rois que ſe trouve le remède aux maux de la France ! L'infortuné Louis XVI a perdu ſa cauſe contre ce que l'on veut appeller le Peuple ; &, je le demande, les Peuples en ſont-ils plus heureux ? Les propriétaires de tous les Empires n'ont-ils pas le droit de s'écrier : Qu'eſt-ce donc que le Peuple, ſi je n'en fais pas partie ? Les Rois ſont-ils plus intéreſſés que moi au maintien des propriétés, au reſpect pour la vie des hommes, à l'obſervation des loix, à l'ordre & à la paix ? Quel crime ai-je commis pour être perſécuté par les hommes, privé de toutes mes propriétés, maſſacré par les brigands, plongé dans des cachots ſanglans, & finalement, jeté ſur une côte étrangère, ſans appui & ſans eſpérances. Je réunis ici toutes les victimes des révolutions, & je répète pour toutes : Je ne veux être l'eſclave ni des Rois, ni des Peuples. L'un n'a pas plus que l'autre le droit d'être injuſte, ou oppreſſeur ; & par-tout où l'épée punit le crime,

ou l'injuſtice, elle agit ſelon les vues les plus pures de la Providence. Une guerre commencée pour repouſſer loin de ſoi de pareilles calamités, intéreſſe ſans doute beaucoup les Rois ; mais c'eſt parce qu'elle peut aſſurer le repos des Nations.

Peuple Anglois, conſervez à jamais votre amour pour une Conſtitution qui vous protège au milieu de tous les orages. Elle oppoſe, ſelon vos beſoins, l'opinion d'un Peuple ſage & éclairé, aux uſurpations des Rois, & l'autorité d'un Roi puiſſant, aux funeſtes complots des agitateurs. N'oubliez pas que, dans l'ordre ſocial, toutes les claſſes ſe doivent un mutuel appui. La cauſe des Rois & des Peuples, des grands & des petits, des riches & des pauvres, n'eſt qu'une. Voyez, par notre funeſte expérience, ce qu'eſt devenue une Révolution commencée ſous les auſpices de la Philoſophie, de l'humanité, & de l'égalité ; ſes plus clairs réſultats ſont la ruine du tréſor public, le pillage des propriétés, la deſtruction du commerce & des arts, la perte de la religion & de la morale, l'impunité du crime, la famine, & la guerre. Si vous voulez éviter tous ces fléaux, ſoutenez, de tout votre pouvoir, l'Adminiſtration vigilante qui veut vous en préſerver. Ce n'eſt plus le temps des rivalités ; l'ennemi

commun doit réunir tous vos efforts : & ne perdez jamais de vue que les Rois ſont plus intéreſſés au bonheur des Peuples, que les agitateurs obſcurs qui cherchent à les égarer.

FIN.

312273